

Le Ministre des Affaires Culturelles

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 69-607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5-1 de la loi du 2 mai 1930 sur la Protection des Sites ;
- VU le décret du 24 juillet 1959 portant organisation du Ministère des Affaires Culturelles ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié, relatif au camping, et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU le décret n° 72-37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes et notamment les articles 3, 7, 9 et 10 ;
- VU le décret n° 70-288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des Commissions Départementales et Supérieures des Sites ;
- VU l'avis donné le 28 mai 1971 par le Conseil Municipal de METZ ;
- VU la délibération du 14 février 1972 de la Commission des Sites, perspectives et Paysages du département de la Moselle ;

A R R Ê T E :

Article 1er - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la Moselle l'ensemble formé sur la commune de METZ par le Fort de QUEULIEU et comprenant les parcelles n° 7 (section 27) du cadastre de la commune de BORNAY-METZ, n° 504, 2 et 547 / 485 section D du cadastre de la commune de MAGNY-METZ, n°s 17, section 34 du cadastre de la commune de PLANTIERES-METZ.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Moselle, au Maire de la commune de METZ qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution, et au propriétaire intéressé.

Fait à PARIS, le 20 septembre 1972.


Pour le Ministre et par
délégation

Pour le Directeur de
l'Architecture

Le Directeur Adjoint de
l'Architecture

Pour ampliation

L'Administrateur Civil chargé
du Bureau des Sites


Nancy BOUCHE

Signé : Claude HIRIART